



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/25
12 mars 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-neuvième réunion
Montréal, 15 – 19 avril 2013

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD/PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

République dominicaine

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD (agence principale), PNUE

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2011	50,11 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2011	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123					0,1				0,1
HCFC-124									
HCFC-141b					1,1				1,1
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés		33,6							33,6
HCFC-142b									
HCFC-22				49,0					49,0

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	51,2	Point de départ des réductions globales durables :	70,71
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	27,14	Restante :	43,38

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2015	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	8,0	2,9	10,9
	Financement (\$ US)	498 209	182 750	680 959
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,4		0,4
	Financement (\$ US)	28 250		28 250

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	51,2	51,2	46,1	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	51,2	51,2	46,1	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	332 775	680 000	463 450		170 000	1 646 225
		Coûts d'appui	24 958	51 000	34 759		12 750	123 467
	PNUE	Coûts de projet		25 000	25 000			50 000
		Coûts d'appui		3 250	3 250			6 500
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts de projet		332 775	705 000	0	0	0	1 037 775
	Coûts d'appui		24 958	54 250	0	0	0	79 208
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts de projet		0	0	488 450	0	0	488 450
	Coûts d'appui		0	0	38 009	0	0	38 009

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République dominicaine, le PNUD, à titre d'agence principale d'exécution, a présenté à la 69^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à un coût total de 526 459 \$US, qui comprend 463 450 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 34 759 \$US pour le PNUD, et 25 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 3 250 \$US pour le PNUE. La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH et le plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2013 et 2014.

Données générales

2. Le PGEH de la République dominicaine a été approuvé par le Comité exécutif à sa 65^e réunion, afin de réduire la consommation de HCFC de 10 pour cent de la consommation de base d'ici la fin de 2014, pour un montant total de financement approuvé en principe de 1 696 225 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 129 967 \$US, lequel comprend 332 775 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 24 958 \$US pour le PNUD approuvé à la 61^e réunion afin d'éliminer 3,74 tonnes PAO de HCFC-141b utilisé dans les mousses de polyuréthane isolantes rigides pour la fabrication de réfrigérateurs commerciaux à Fábrica de Refrigeradores Comerciales (FARCO). Aussi à la 65^e réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche de la phase I du PGEH, pour un montant de 759 250 \$US, lequel comprend 680 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 51 000 \$US pour le PNUD, et 25 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 3 250 \$US pour le PNUE.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

3. La phase I du PGEH de la République dominicaine comprend l'élimination finale du HCFC-141b utilisé par les entreprises de mousse, et l'élimination du HCFC-22 utilisé dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Des mesures réglementaires sont de plus incluses dans la phase I. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant suivent.

Mesures réglementaires

4. Le gouvernement de la République dominicaine a renforcé le cadre légal et institutionnel visant à réglementer l'importation et le commerce des HCFC et des équipements avec HCFC, comme suit :

- a) Décret 567-11 établissant une réduction graduelle des importations d'équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC-22. L'Unité d'ozone travaille déjà avec les principaux intéressés afin d'établir des contingents d'importation pour les équipements de réfrigération et de climatisation au pays;
- b) Résolution 10-2012 établissant des contingents et des autorisations d'importation de HCFC pour les entreprises enregistrées, selon les quantités moyennes de HCFC importées en 2010 et 2011. Les contingents d'importation seront toujours inférieurs aux quantités de HCFC de référence établies en rapport avec la conformité et devraient respecter l'engagement en vertu du Protocole de Montréal; et
- c) Règlement sur l'ozone 027-12 émis par le ministère de l'Environnement et des ressources naturelles (novembre 2012), lequel établit les procédures réglementaires pour les utilisateurs de SAO conformément à l'engagement du pays envers le Protocole de Montréal.

5. En outre, le ministère de l'Environnement et des ressources naturelles, avec le soutien du PNUE, a tenu des réunions avec la Direction générale des douanes afin de coordonner les activités de formation pour les agents des douanes sur le cadre légal des SAO, les systèmes d'autorisation et de contingentement visant les HCFC, et l'amélioration de la réglementation des importations de HCFC aux frontières terrestres et maritimes.

Activités dans le secteur de la fabrication des mousses

6. La mise en oeuvre du projet autonome de mousses, visant à éliminer l'utilisation de 3,74 tonnes PAO (34,0 tonnes métriques) de HCFC-141b à FARCO pour la fabrication de mousses de polyuréthane isolantes rigides pour les réfrigérateurs commerciaux, progresse de manière satisfaisante. On a procédé à des essais pilotes avec des hydrocarbures, mis en place des plans d'ingénierie pour modifier la chaîne de production, et installé les équipements nécessaires. La formation du personnel, les vérifications de sécurité, les trials et la vérification de l'élimination totale de HCFC-141b devraient être terminées d'ici mai-juin 2013, avec la conclusion financière et opérationnelle du projet en mai 2013. FARCO a fourni 140 385 \$US pour des pièces d'équipements et aussi couvert les dépenses en rapport avec les modifications des infrastructures, les travaux de génie civil et l'aération des bassins de mousse.

7. En ce qui a trait aux autres entreprises de mousse, le HCFC-141b utilisé comme agent de gonflage dans les systèmes de polyols importés sera remplacé par du formiate de méthyle et sera fourni principalement par les sociétés de formulation en Chine ou au Mexique¹. On s'attend à ce que ces systèmes soient disponibles sur le marché au cours de la deuxième moitié de 2013.

8. En ce qui a trait à l'élimination du HCFC-141b utilisé pour l'étanchéité et l'isolation thermique, une étude a été effectuée sur le terrain à chaque entreprise de mousse en juin 2012. L'étude a déterminé que le formiate de méthyle est la meilleure technologie, parce qu'elle n'exige que la reconversion des distributeurs de mousse. Un programme de formation sur l'utilisation du système à base de formiate de méthyle est prévu en 2013.

Activités du secteur de l'entretien en réfrigération

9. Les activités suivantes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation ont été mises en oeuvre :

- a) Un cours de formation sur la récupération et le recyclage des frigorigènes a été organisé pour 16 techniciens conjointement avec l'Association des techniciens en réfrigération. Deux heures sont créditées à l'Institut national de formation technique et professionnelle (National Institute for Technical and Professional Training - INFOTEP) pour ce cours;
- b) Un cours de formation en reconversion aux hydrocarbures d'équipements de réfrigération avec HCFC-22 a été dispensé à 18 techniciens sélectionnés en collaboration avec l'Association des techniciens en réfrigération. Deux heures ont aussi été créditées à l'INFOTEP pour ce cours;
- c) On a procédé à une étude sur l'état des équipements de récupération et de recyclage distribués aux techniciens au cours en matière d'élimination de CFC. Les résultats préliminaires indiquent que la plupart des équipements sont en bonne condition, et qu'ils

¹ À sa 64^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le PGEH du Mexique, lequel comprenait de l'assistance pour l'adaptation des équipements de base des sociétés de formulation afin de permettre la production de systèmes avec formiate de méthyle. À sa 68^e réunion, le Comité exécutif a approuvé la deuxième tranche du PGEH du Mexique.

ne sont pas utilisés au maximum de leur potentiel. Les techniciens réutilisent habituellement le réfrigérant sans le recycler et ne consignent par la quantité de réfrigérant récupéré; et

- d) L'établissement d'un système de certification nationale pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation avance de façon satisfaisante. Un protocole d'entente a été préparé et a fait l'objet de discussion avec les principaux intéressés. Ce système terminera le processus de certification d'environ 2000 techniciens formés pendant l'élimination des CFC et formera et certifiera 1000 autres techniciens pendant la mise en oeuvre du PGEH.

Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet

10. L'unité de mise en oeuvre et de suivi du projet est maintenant opérationnelle. Cette unité fonctionne sous l'égide du vice-ministre de la gestion de l'environnement et du bureau local du PNUD en coordination avec le Bureau de l'ozone.

État du décaissement des fonds

11. En date de janvier 2013, des 1 037 775 \$US approuvés pour la première tranche (y compris les 332 775 \$US approuvés pour l'élimination du HCFC-141b à FARCO à la 61^e réunion), 420 184 \$US avaient été décaissés et 336 281 \$US avaient été engagés principalement pour l'achèvement de la reconversion des entreprises de mousse couvertes dans la première tranche (du montant total engagé, 110 000 \$US seront décaissés d'ici le milieu d'avril 2013). Le solde de 281 310 \$US sera décaissé en 2013, principalement pour des activités du secteur de l'entretien en réfrigération.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

12. En plus de l'achèvement des activités entreprises au cours de la première tranche du PGEH de la République dominicaine, les activités d'élimination suivantes associées à la deuxième tranche du PGEH seront mises en oeuvre :

- a) Achèvement de la reconversion de toutes les entreprises de mousse qui fabriquent des mousses isolantes pour les chambres froides, et des camions réfrigérés et des applications de pulvérisation à des technologies sans HCFC-141b (319 982 \$US);
- b) Renforcement des règlements visant l'importation et le commerce des HCFC, et des équipements avec HCFC; établissement d'un système électronique pour les importations de SAO; achat de trousseaux d'identification des SAO; élaboration d'une loi interdisant les utilisations émissives de HCFC (par ex., agents de nettoyage, solvants et extincteurs d'incendie) et l'utilisation de HCFC-141b dans la fabrication de mousses de polyuréthane (25 000 \$US);
- c) Mise en oeuvre d'un programme de formation et d'un système de certification pour les techniciens du secteur de la réfrigération et de la climatisation; certification de 1 000 techniciens avec la norme pour la manutention appropriée et la gestion des frigorigènes conformément aux lois nationales et internationales; et activités de sensibilisation au soutien du programme de certification (60 000 \$US); et
- d) Mise en oeuvre du programme de récupération et de recyclage et établissement de centres de récupération, y compris la distribution de machines de récupération-recyclage et de

dispositifs de récupération pour les machines actuellement en opération; assistance technique pour les utilisateurs finals sur l'utilisation appropriée et la disposition correcte des frigorigènes avec HCFC-22; projets de démonstration pour l'application des bonnes pratiques d'entretien, y compris les procédures de récupération et de recyclage; programme d'incitatifs visant le remplacement des équipements avec HCFC; et information éducative et sensibilisation à l'élimination des HCFC (66 000 \$US).

13. La mise en oeuvre et le suivi du projet demeureront en vigueur (17 468 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

14. Conformément à la décision 63/17, et tel que le requiert l'accord entre le gouvernement de la République dominicaine et le Comité exécutif, le gouvernement a confirmé qu'un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de HCFC est en place et que ce système permet d'assurer la conformité au Protocole de Montréal. Le gouvernement a déjà établi des contingents d'importation pour le HCFC-22 et le HCFC-123 pour 2013 et 2015. Les contingents pour 2013 et 2015 sont conformes au Protocole de Montréal, tandis que celui pour 2014 est inférieur de 2,2 tonnes PAO au niveau maximal admissible.

15. En ce qui a trait au HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés, chaque entreprise de mousse s'était engagée à éliminer entièrement son utilisation dès que la reconversion aurait été terminée. En outre, le gouvernement a déjà informé les entreprises de mousse que les importations ne seraient pas admises à compter du 1 janvier 2016. Les autorités pertinentes ont déjà initié des consultations et des campagnes de sensibilisation sur l'interdiction future du HCFC-141b auprès des utilisateurs pertinents des mousses et de l'entretien en réfrigération.

Consommation de HCFC

16. La quantité de référence pour les HCFC en ce qui a trait à la conformité a été établie à 51,2 tonnes PAO, sur la base de la consommation réelle déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010 (Tableau 2). La référence établie correspond à celle qui est indiquée dans l'accord entre le gouvernement de la République dominicaine et le Comité exécutif. Aucun rajustement à l'accord n'est donc nécessaire. La consommation de HCFC-22 est passée de 53,8 tonnes PAO en 2010 à 38,50 tonnes PAO en 2012, principalement en raison du remplacement des équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC-22 par des équipements avec R-404A et R-410A. Toutefois, les importations de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés sont passées de 15,7 tonnes PAO en 2007 à 30,80 tonnes PAO en 2012, parce que les applications visant l'étanchéité et l'isolation des toitures se sont accrues et que les portes en bois ont été remplacées par des portes en mousse de polyuréthane.

Tableau. 2 Consommation de HCFC en République dominicaine (2007-2011 Article 7; 2012 estimative)

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Référence
Tonnes métriques							
HCFC-22	903,2	874,3	854,2	978,9	890,60	700,00	916,5
HCFC-141b	3,2	8,9	10,9	-	10,20	11,47	5,4
HCFC-123	0,1	16,4	15,4	4,0	0,23	3,00	9,7
Total	906,4	899,6	880,4	982,9	901,0	714,47	931,6
HCFC-141b dans des polyols	143,0	177,0	212,0	227,0	250,0	280,00	177,3*
Tonnes PAO							
HCFC-22	49,7	48,1	47,0	53,8	48,98	38,50	50,4
HCFC-141b	0,3	1,0	1,2	-	1,12	1,26	0,6
HCFC-123	-	0,3	0,3	0,1	-	0,06	0,2
Total (tonnes PAO)	50,0	49,4	48,5	53,9	50,11	39,82	51,2
HCFC-141b dans des polyols	15,7	19,5	23,3	25,0	27,50	30,80	19,5

(*) Consommation moyenne 2007-2009

17. En ce qui a trait à la réduction de la consommation de HCFC-22, le PNUD a indiqué qu'elle continuera de diminuer à mesure que les nouveaux équipements pour le secteur du tourisme et l'industrie de la réfrigération importés au pays fonctionnent avec des technologies à base de R-410A et R-404A. Toutefois, les importateurs de HCFC peuvent, en principe, importer du HCFC-22 jusqu'aux limites des contingents. Bien que la plupart des nouveaux équipements utilisent des frigorigènes avec HFC, le gouvernement de la République dominicaine entend soutenir l'introduction de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG). Le protocole d'entente signé avec INFOTEP préconise spécifiquement la formation à l'utilisation et à la manipulation appropriée des frigorigènes avec hydrocarbures lors de l'entretien des systèmes de réfrigération.

18. Le Secrétariat constate que la consommation de HCFC-22 diminue progressivement depuis 2010 et qu'un système d'autorisation et de contingentement des importations est opérationnel et qu'il permettra de réduire la consommation conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. La reconversion des entreprises de mousse avance de manière satisfaisante. On note aussi que des polyols prémélangés avec formiate de méthyle seront disponibles au pays au cours du deuxième semestre de 2013.

19. Les activités du secteur de l'entretien ont été élaborées de concert avec les principaux intéressés. Afin de s'assurer que les réductions dans la consommation de HCFC seront réalisées, l'Unité d'ozone a travaillé en étroite collaboration avec les utilisateurs finals, y compris des réunions avec des agents des douanes et des importateurs. Elle a aussi évalué les besoins de formation avec l'Association des techniciens en réfrigération et retenu les services d'INFOTEP pour la mise en application du programme de formation et de certification. Les autorités pertinentes au pays évaluent les limites du réseau actuel de récupération et de recyclage des frigorigènes. Une partie du financement disponible pour la deuxième tranche sera utilisé pour renforcer le réseau ainsi que le programme de certification, tout en préconisant l'adoption de bonnes pratiques d'entretien en réfrigération, y compris la récupération et le recyclage des frigorigènes.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC du (PGEH) en République dominicaine et recommande l'approbation globale de la deuxième tranche de

la phase I du PGEH, et le plan de mise en oeuvre correspondant, avec les coûts d'appui associée au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	463 450	34 759	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	25 000	3 250	PNUE

- - -